

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 5 MAI 2023 À 16 H 00

Rapport N° 35

SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le cinq mai, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 avril 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jérôme GODARD, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Jean-Christophe CERVANTES pouvoir à Magali GALLAIS, Cécile AUDET pouvoir à Jérôme AUSLENDER, Odile VIGNAL pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Sylviane TARDIEU pouvoir à Pierre MIQUEL, Marion BARRAUD pouvoir à Thomas WEIBEL, Diego LANDIVAR pouvoir à Marianne MAXIMI, Cécile LAPORTE pouvoir à Julien BONY, Catherine PINET-TALLON pouvoir à Jean-Pierre BRENAS, Stanislas RENIE pouvoir à Eric FAIDY

Arrivée de Jean-Pierre BRENAS avant le vote de la question n°1.

Arrivée de Fatima CHENNOUF-TERRASSE pendant le diaporama de la question n°2.

Arrivées de Fatima BISMIR (fin du pouvoir à Stanislas RENIÉ) et Lucie MIZOULE (fin du pouvoir à Samir EL BAKKALI) avant le vote de la question n°2.

Marianne MAXIMI demande une suspension de séance après le vote de la question n°2, que M. le Maire accorde. Le quorum étant atteint, M. le Maire reprend la séance.

Départs de Diego LANDIVAR (pouvoir à Marianne MAXIMI) et Stanislas RENIÉ (pouvoir à Eric FAIDY) pendant la présentation de la question n°6.

Départ de Cécile AUDET (pouvoir à Jérôme AUSLENDER) avant le vote de la question n°7.

Les élus des groupes Ensemble Citoyens !- Ville de Clermont-Ferrand et Avenir Républicain quittent la séance après le vote de la question n°46.

Rapport N° 35
SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT À DES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Chaque année, la Ville répond aux demandes de subvention pour le fonctionnement des clubs sportifs clermontois résidant sur le territoire communal.

Plusieurs critères servent à évaluer l'activité des associations :

- Le nombre de licenciés.
- l'âge des licenciés répartis en quatre catégories et affecté d'un coefficient allant de 4 pour la formation des jeunes à 1 pour la pratique adulte.

La répartition est ensuite modulée en fonction :

- du type de pratique (fédérale, multisports, loisirs).
- Du niveau de l'évolution des athlètes.
- de la qualification de l'encadrement.
- du nombre de dirigeants.
- de l'organisation de stages et de formations.
- des déplacements effectués.
- du projet sportif de l'association.

La Ville, soucieuse du développement de la pratique sportive amateur, consacre une enveloppe budgétaire (65/40/6574/272 – SDG 64) d'un solde de 55 900€.

| Association | Sport | BP 2022-2023 | Autres subventions | Subvention de fonctionnement 2022 | Subvention de fonctionnement sollicitée 2023 | Subvention de fonctionnement proposée 2023 |
|--|-------------|--------------|--------------------|-----------------------------------|--|--|
| ASSOCIATION DE COORDINATION USEP DE CLERMONT-FERRAND | MULTISPORTS | 12 000,00 € | 2 500,00 € | 500,00 € | 800,00 € | 500,00 € |
| CLERMONT SKATE SCHOOL | SKATEBOARD | 37 500,00 € | 1 500,00 € | 0,00 € | 5 000,00 € | 3 000,00 € |
| FOYER DES JEUNES ET D'ÉDUCATION POPULAIRE AMICALE LAÏQUE JULES VERNE | MULTISPORTS | 29 800,00 € | 7 800,00 € | 7 000,00 € | 7 000,00 € | 7 000,00 € |
| FOOTBALL CLUB CLERMONT METROPOLE | FOOTBALL | 138 500,00€ | 37 500,00€ | 20 000,00€ | 48 000,00€ | 20 000,00€ |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

D'attribuer les subventions aux associations selon la répartition proposée ci-dessus.

| | | | | | | | |
|-----------------------------------|-----------|---|-------------------------|---|-------------------|---|---------------------|
| TOTAL VOTANTS : | 55 | = | 46 Conseillers Présents | + | 9 Représentés | - | 0 Non participation |
| TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : | 55 | = | Pour : 55 | + | Contre : 0 | | |
| Abstention : | 0 | | | | | | |

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

